



Recommandations aux auteurs

Tous les textes et documents disponibles sur ce site sont, sauf mention contraire, protégés par la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France](#).



Tout auteur désirant publier un article dans notre revue doit lire attentivement les instructions suivantes et les suivre pour la rédaction de sa contribution.

Nous attirons l'attention des auteurs sur le fait que le format des textes varie selon la rubrique à laquelle ils sont adressés. Nous renvoyons les auteurs au descriptif de chaque rubrique (thématique, varia, « Des travaux et des jours », « Fiche pédagogique » ou note de lecture) sur le site pour en voir les attentes.

La revue *¿ Interrogations ?* publie des articles originaux (n'ayant pas été déjà publiés, y compris dans une autre langue que le français) et les auteurs qui soumettent un article pour publication s'engagent à ne pas le proposer pour publication en parallèle à une ou plusieurs autres revues.

SOUSSION ET SÉLECTION DES TEXTES SOUMIS À LA REVUE

MODES DE SOUSSION

Les articles, **enregistrés en format .doc ou .odt**, doivent être envoyés dans les délais mentionnés dans les appels à contribution à la *Revue ¿ Interrogations ?* par courriel directement au coordinateur du numéro en cours, dont l'adresse électronique est signalée dans l'appel à contributions. Un accusé de réception sera adressé aux auteurs dans les sept jours suivant l'envoi du mail.

LA SÉLECTION DES ARTICLES THÉMATIQUES ET VARIA

- Tout article thématique ou varia parvenant à la revue est pré-expertisé par le comité de rédaction qui jugera de sa qualité de mise en forme, de sa lisibilité et de son adéquation avec la revue. Concernant les articles thématiques, il s'agit aussi d'évaluer leur adéquation avec l'appel à contribution en cours.
- Dans un deuxième temps, les articles thématiques et varia sélectionnés seront adressés, anonymement, à au moins deux experts indépendants pris dans ou en dehors de notre comité de lecture qui devront se prononcer sur sa qualité scientifique et méthodologique.
- Quatre réponses sont possibles de la part des experts : publication envisageable en l'état ; publication envisageable sous réserve de modifications mineures ; publication envisageable sous réserve de modifications majeures ; proposition de rejet.
- Dans le cas d'une demande de modification, le texte est retourné à son auteur accompagné des indications des experts et des membres du comité de rédaction pour correction.
- Cette étape ne préjuge en aucun cas de la publication du texte.
- Un texte pourra être retourné plusieurs fois à son auteur pour corrections successives jusqu'à avis favorable de la part du comité de rédaction.
- Le comité de rédaction est souverain en dernière instance et ses décisions sont sans appel. Cependant leurs raisons seront toujours dûment communiquées aux auteurs.

LA SÉLECTION DES ARTICLES « FICHES PÉDAGOGIQUES », « DES TRAVAUX ET DES JOURS » ET NOTES DE LECTURE

- La démarche d'expertise est similaire aux articles thématiques et varia. Les experts mobilisés peuvent l'être au sein du comité de rédaction de la revue, au sein du comité de lecture ou hors du comité de lecture, en fonction des thématiques des articles.

NORMES DE REDACTION DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS PUBLIÉS DANS LA REVUE

TAILLE DES TEXTES

- Tous les textes doivent être dactylographiés en police de caractère *Times New Roman*, taille de police 12. Le texte doit être justifié et présenté en interligne de 1,5. La mise en page doit comprendre des marges de 2,5 cm (haut, bas, gauche et droite).
- **Le nombre maximum de signes comprend les notes de bas de page, les espaces, la bibliographie**

(hors résumé, abstract, mots-clés et keywords).

- **Les articles thématiques** ainsi que les **articles varia** doivent comprendre entre **35 000 et 50 000 signes** (notes, espaces et bibliographie compris).
- **Les articles pour les rubriques « Fiche pédagogiques » et « Des travaux et des jours »** doivent contenir au maximum **30 000 signes** (notes, espaces et bibliographie compris).
- **Les notes de lecture** doivent contenir au maximum **12 000 signes** (notes et espaces compris).

PRÉSENTATION DES CONTRIBUTIONS

● L'article débute par son titre, suivi, en dessous, du nom et prénom de l'auteur (seules les premières lettres du nom et prénom seront en majuscule). Suit, la ligne suivante, son statut/titre professionnel ou universitaire et éventuellement son laboratoire ou unité de recherche de rattachement.

NB : Tout le reste de l'article doit être absolument ANONYMISE et l'article pourra être refusé dans le cas contraire. L'auteur ne doit indiquer ses publications, sa thèse, son directeur de thèse ou son laboratoire de rattachement que par : (réf Auteur) ou (nom anonymisé). Il devra réintroduire ces indications dans une version ultérieure de l'article, une fois que les experts auront statué sur celui-ci.

- Aucun article ne doit comporter un sommaire.
- Les articles doivent être organisés en plusieurs parties. Il conviendra de ne pas dépasser deux niveaux de titre. Les parties et sous-parties ne doivent pas comporter de numérotation (du type 1. 2. 3. ; 1.1. 1.2. 1.3 ou encore A. B. C.). Chaque titre ou sous titre doit être rédigé en minuscule et ne pas comporter de point final (Résumé et non pas Résumé.). Les auteurs sont invités à utiliser exclusivement les styles par défaut de leur logiciel de traitement de texte suivants : Titre 1, Titre 2, normal, citation.
- En ce qui concerne les articles thématiques et varia, il est demandé aux auteurs de faire apparaître, avant leur introduction, un résumé de 1 000 signes maximum, accompagné de cinq mots clefs. Devront suivre le titre de l'article en anglais, le résumé en anglais (intitulé *abstract*) et enfin les mots clefs en anglais (intitulés *keywords*).
- Par contre, il n'est pas demandé de résumé, d'*abstract* ni de mots clefs et *keywords* pour les articles « Fiches pédagogiques », « Des travaux et des jours » et notes de lecture.
- Les auteurs pourront proposer l'ajout de 5 à 6 références clés dans une annexe aux Fiches pédagogiques intitulée « pour aller plus loin ». A noter : il s'agit d'indiquer **objectivement** dans cette partie les ouvrages ou articles de référence sur le sujet traité.
- En ce qui concerne les notes de lecture, le titre de l'article sera la référence de l'ouvrage dont il est fait recension. Lors de leur transmission au comité de rédaction, ces textes doivent être accompagnés d'un fichier image (**en format jpeg**) présentant la couverture de l'ouvrage. S'il le désire, l'auteur peut intégrer l'image de couverture dans sa note de lecture, en plaçant l'image entre la référence de l'ouvrage et le corps du texte.

PRÉSENTATION DES CITATIONS, NOTES, PRISE DE DISTANCE, MOTS ÉTRANGERS ET DOCUMENTS ICONOGRAPHIQUES

● Notes

Les notes, utilisées avec parcimonie, doivent apparaître en bas de page à l'aide d'un renvoi. Les renvois (numéros) et notes doivent être dactylographiées en police de caractère Times New Roman, taille 10 et doivent figurer dans la phrase, avant son point final. Le texte doit être justifié.

Exemple : les notes doivent être utilisées avec parcimonie [1].

NB : il est inutile d'indiquer les numéros des appels de notes et des notes de bas de page entre crochets [] pour la soumission des textes ; cet élément du formatage est automatique lors de la mise en ligne.

● Citations

Les citations (auteur ou extrait d'entretien) doivent être insérées dans le texte entre des guillemets français (« »). Le corps du texte cité doit être mis en italique ; la ponctuation faisant partie de la citation doit être comprise à l'intérieur des guillemets ; la source doit suivre entre parenthèses.

A noter :

Dans le corps de l'article, les références des citations et les références d'ordre bibliographique doivent être présentées comme suit : (Nom auteur, année de parution de l'article ou ouvrage : page le cas échéant). Par exemple : « *une loi connue apparaît comme la possibilité d'une liberté* » (Bourdieu, 1984 : 45). En cas de référence électronique, précisez : (Nom auteur, année de mise en ligne). Les références bibliographiques complètes apparaîtront dans une bibliographie insérée en fin d'article (cf. normes de présentation de la bibliographie plus bas).

L'auteur peut inclure un maximum de deux références consécutives dans le corps du texte. Par exemple : 'comme le soutiennent les théoriciens de la violence symbolique (Bourdieu, 1990 ; Weber, 1920)...'. Si le nombre de références bibliographiques consécutives est supérieur à deux, les reporter en note de bas de page. Lorsqu'une référence comporte plusieurs auteurs, leurs noms sont séparés par une virgule (et non pas '&' ou 'et'). Par exemple : '« *La première caractéristique de cette discipline en pleine effervescence, c'est incontestablement sa jeunesse* » (Mollier, Sorel, 1999 : 39)'.

Lorsque l'ouvrage est traduit, la date de l'édition utilisée apparaît dans le corps du texte entre parenthèse, suivi de la date de première publication en langue originale entre crochets. Par exemple : (Berger, Luckmann, 1996 [1966]).

La date de première édition d'un ouvrage peut être précisée entre crochets à la suite de la date de l'édition utilisée, par exemple : (Durkheim, 2004 [1893]).

Lorsqu'il y a plus de trois auteurs pour une référence, seul le nom de l'auteur principal apparaît, suivi de *et al.*, par exemple : (Camilleri *et al.*, 2002 [1990]), pour l'ouvrage Camilleri Carmel, Kastersztein Joseph, Lipiansky Edmond Marc, Malewska-Peyre Hanna, Taboada-Leonetti Isabelle, Vasquez Ana (2002), *Stratégies identitaires*, [1990], Paris, Presses universitaires de France.

Lorsque le nom de l'auteur ou des auteurs est cité hors de la citation, seule la date et la page sont mentionnées entre parenthèses, et la référence est placée à côté du ou des noms. Par exemple :

'Ainsi que le disait Michel de Certeau (1993 [1974] : 193) à propos de la place du chercheur, « *nous ne pourrions donc pas discuter de la culture, et de ses aspects globaux, sans reconnaître d'abord le fait que nous en traitons seulement d'une place, la nôtre* »'.

'Comme le soulignent Jean-Yves Mollier et Patricia Sorel (1999 : 39), « *la première caractéristique de cette discipline en pleine effervescence, c'est incontestablement sa jeunesse* »'.

● Citations originales en langue étrangère

Les citations originales dans une langue autre que le français doivent être traduites par les auteurs. La traduction apparaîtra dans le corps du texte entre crochets après la citation originale ou en note de bas de page, avec, à la fin de cette traduction, la mention « traduit par l'auteur » ou « ma traduction » (ou l'auteur peut inclure en début d'article une note de bas de page indiquant que l'ensemble des traductions figurant entre crochets auront été faites par ses soins).

● Formatage

Les guillemets anglais (' ') servent à indiquer que l'on prend des distances par rapport au sens courant d'un terme ou expression. Le style italique (hors citation) sera utilisé pour marquer des expressions ou mots étrangers. Aucun autre formatage ne sera accepté.

Un espace insécable (apparaissant ° au lieu de . dans le mode d'affichage des tabulations) est attendu avant les signes de ponctuation suivants : : ; ? ! », après « et, pour l'indication de la pagination des références, entre p. ou pp. et le ou les numéros de page (ex : p. 4 ou pp. 4-7).

● Documents iconographiques (images, tableaux, schémas)

Il est possible de joindre des documents iconographiques, schémas et tableaux aux articles (hauteur libre ; largeur maximale 700 pixels ; format jpeg, png ou gif).

L'auteur doit à la fois insérer chaque image dans le corps du texte et la joindre à l'article.

Chaque document iconographique doit comporter un titre (sous la forme : **Figure 1. Titre**) et en dessous la source.

L'auteur doit obtenir les droits de reproduction des documents iconographiques qu'il souhaite voir publier avec son texte et en informer la revue.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET NUMÉRIQUES

● Bibliographie

La bibliographie doit être raisonnable ; le comité de rédaction s'autorisera à demander une diminution du nombre de référence en cas d'excès (apprécié par les experts de l'article considéré).

Dans la bibliographie située en fin d'article, l'ordre alphabétique par nom d'auteur est de mise.

● Pour référencer un ouvrage

Nom Prénom (année d'édition), *Titre de l'ouvrage* [éventuellement année de la première édition], lieu d'édition, éditeur.

Durkheim Émile (2004), *De la division du travail social*, [1893], Paris, Presses universitaires de France.

Pour référencer un ouvrage initialement publié dans une langue autre que le français : inclure l'année de l'édition en langue originale entre crochets avec l'année d'édition de l'ouvrage référencé.

Berger Peter, Luckmann Thomas (1996 [1966]), *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin.

● Pour référencer un ouvrage en plusieurs volumes

Nom Prénom (année d'édition), *Titre générique de l'ouvrage*. *Tomaison*, *Titre spécifique de l'ouvrage* [éventuellement année de la première édition], lieu d'édition, éditeur.

Duby Georges (dir.) (1980), *Histoire de la France urbaine. 1, La Ville antique : des origines au XIe siècle*, Paris, Seuil.

● Pour référencer le chapitre d'un ouvrage individuel

Nom Prénom (année d'édition), « Titre du chapitre », dans *Titre de l'ouvrage* [éventuellement année de la première édition], lieu d'édition, éditeur, localisation dans document hôte.

Lévy André (2010), « La place du sujet », dans *Penser l'événement. Pour une psychosociologie critique*, Lyon, Parangon/Vs, pp. 43-61.

● Pour référencer une communication ou un chapitre d'ouvrage collectif

Nom Prénom (année d'édition), « Titre du chapitre (ou de la communication) », dans *Titre de l'ouvrage*, Nom prénom du directeur ou coordinateur de l'ouvrage, lieu d'édition, éditeur, localisation dans document hôte.

Gotman Anne (1990), « Le présent de l'héritage », dans *Patrimoine en folie*, Jeudy Henri Pierre (dir.), Paris, MSH, pp. 109-125.

● Pour référencer un article de périodique

Nom Prénom (année d'édition), « Titre de l'article », *Titre du périodique*, numéro et/ou volume, pagination.

Mollier Jean-Yves, Sorel Patricia (1999), « L'histoire de l'édition, du livre et de la lecture en France au XIXe et au XXe siècle. Approche bibliographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 126/127, pp. 39-59.

● Pour référencer un site Web

Auteur (organisme ou auteur personne physique dans le cas d'une page personnelle), *Titre de la page d'accueil ou nom du site*, [En ligne]. Adresse électronique du site (date de consultation).

Université Laval, Bibliothèque, *Site de la Bibliothèque de l'Université Laval*, [En ligne]. <http://www.bibl.ulaval.ca/Université de Laval> (consulté le 27 mars 2000).

● Pour référencer un article dans un périodique électronique

Nom Prénom (année de mise en ligne), « Titre de la contribution », *Titre du périodique*, numéro et/ou volume, date de parution, [en ligne] Adresse électronique de l'article (date de consultation).

Sahuc Philippe (2011), « Don au chercheur et contre-don à de jeunes enquêtés », *revue ¿ Interrogations ?*, n°13,

[en ligne] <http://revue-interrogations.org/Don-au-chercheur-et-contre-don-a> (consulté le 31 janvier 2012).

LICENCE

Les articles sont protégés par une licence. Voir : <http://www.revue-interrogations.org/Licence>

BIOGRAPHIE/BIBLIOGRAPHIE DE L'AUTEUR

Chaque auteur veillera à fournir des informations d'ordre biographique (nom, prénom, courriel, institution de rattachement, statut, champ(s) de recherche) et bibliographique (ses principales contributions). Ces données accompagneront l'article. L'auteur doit les transmettre sous la forme d'une pièce jointe distincte de son article, au format .doc ou .odt.

LES ARTICLES PUBLIÉS N'ENGAGENT QUE LA RESPONSABILITÉ DE LEURS AUTEURS !

Notes

[1] Selon les normes de rédaction de la revue.